Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260403-2604003-DE

Commune de **PLONEIS**
(Finistère)

**REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 3 AVRIL 2026**

**Nombre de conseillers**
En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Abstentions :
Pour : 19
Contre :

L'an deux mil vingt-six, le trois avril à 20 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de Mme FRANCIUS, Maire,

**Etaient présents** : Mme FRANCIUS, M. DESCHAMPS, Mme CANSIER, M. BERNARD, Mme MEUR, M. BIGER, Mme LE ROY, M. BARRE, M. TUAL, Mme GREIJDANUS, M. LAUDEN, M. CADRAN, Mme CORNEC, M. BARIOU, Mme ROSPARS, M. LE BERRE, Mme LE FAOU, Mme BRUNET

**Etait absente :** Mme LE BLEIS (pouvoir à M. TUAL),

**Secrétaire de séance nommé :** Mme CANSIER

**Mode de de scrutin** : ordinaire à main levée

Convocation du 28 mars 2026 Affiché le 4 avril 2026 Transmis le 4 avril 2026

**Délibération n°26-04-**003

**Objet : Commissions municipales – participation de membres extérieurs**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt d'associer des personnes extérieures aux travaux des commissions municipales afin d'enrichir la réflexion et d'apporter des compétences spécifiques,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour,

- DECIDE que des personnes extérieures au Conseil Municipal peuvent être invitées à participer aux travaux de la commission, en qualité de membres consultatifs.

Ces personnes peuvent être :

- des habitants de la commune,
- des représentants d'associations locales,
- des experts ou personnes qualifiées.

- DIT que les membres extérieurs :

- sont désignés par le Maire
- participent aux réunions avec voix consultative uniquement,
- ne prennent pas part aux votes.

Leur participation peut être :

- ponctuelle, en fonction de l'ordre du jour,
- ou régulière dans le cadre de projets s'inscrivant dans la durée.

Elodie CANSIER, secrétaire de séance

Murielle FRANCIUS, Maire